



Direction des Opérations

Service  
de l'Information  
Aéronautique

D S N A

**BUREAU NOTAM INTERNATIONAL**

☎ : 05 57 92 57 92  
Fax : 05 57 92 57 99  
RSFTA : LFFAYNYX  
✉ : [bni.sia@regis-dgac.net](mailto:bni.sia@regis-dgac.net)  
Site SIA : <http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>

**SUP AIP**  
**049/10**

Date de publication : 06 MAI

**LIEU : FIR Paris(LFFF), AD Toussus Le Noble (LFPN)**

**VALIDITE : Du 20 Mai au 17 Novembre 2010**

**OBJET : Modification du dispositif circulation aérienne avec création d'une ZRT  
à Toussus le Noble**

Ce SUP AIP annule et remplace le SUP AIP 024/10

Un nouveau dispositif circulation aérienne est mis en œuvre à Toussus le Noble, modifiant :

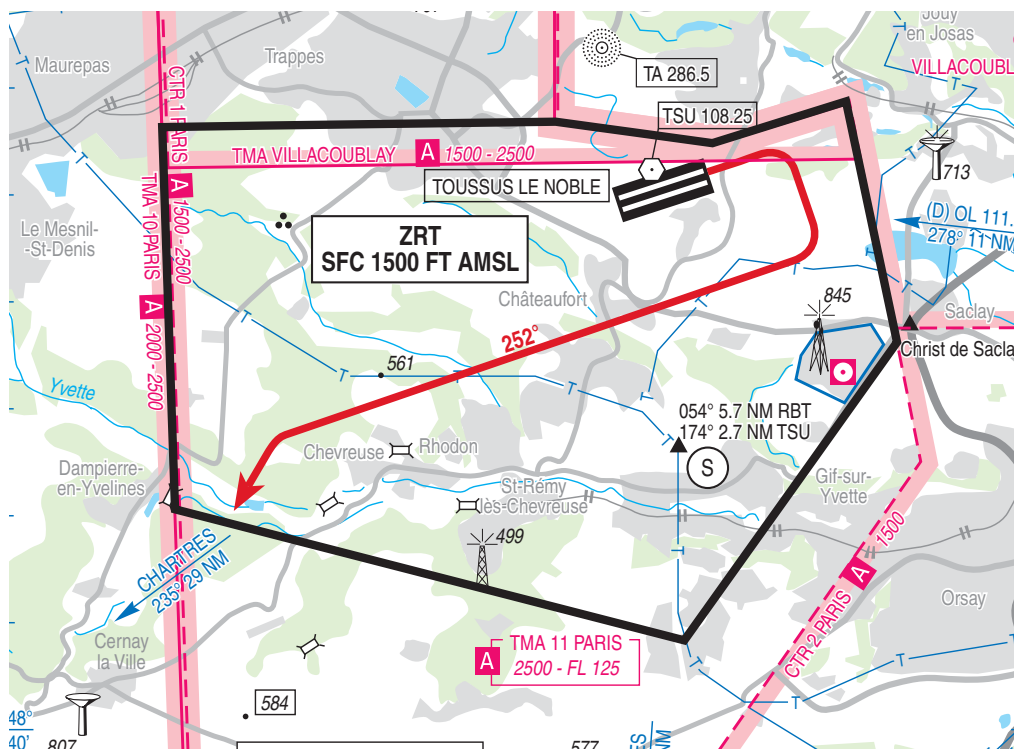
Les publications VFR (atlas VAC aérodromes et VAC hélistations)

- Les cartes AD2 LFPN APP 01 et ATT 01 (AVIONS) sont remplacées par les annexes A et B.
- Les pages AD2 LFPN TXT 01 et 02 (consignes particulières AVIONS) sont remplacées par les conditions générales § 2.1 et les consignes particulières § 2.2 et 2.3.
- Les cartes AD3 LFPN APP 01 et ATT 01 (HELICOPTERES) sont remplacées par les annexes C et D.
- Les pages AD3 LFPN TXT 01, 02 et 03 (consignes particulières HELICOPTERES) sont remplacées par les conditions générales § 2.1 et les consignes Particulières § 2.2 et 2.4.

Les publications IFR

- Atlas IAC
- Observations (réf. carte AD2 LFPN ADC 01)
- MVL (réf. cartes AD2 LFPN IAC 07 à 10)
- Atlas ARR/DEP : Départs initiaux 25R (1N-1R)
- La carte AD2 LFPN INI 2 est remplacée par l'annexe E.
- La page AD2 LFPN INI 2a est remplacée par les consignes § 3.3.

1. CREATION D'UNE ZONE REGLEMENTEE ASSOCIEE A L'AERODROME



ACTIVITÉ
Circulation et procédures d'aérodrome

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
HOR ATS TOUSSUS annoncés par NOTAM dans le créneau 0400-2030 (HIV : +1HR)

INFORMATION DES USAGERS
TOUSSUS TWR : 119.300 MHz TOUSSUS SOL : 121.850 MHz ATIS TOUSSUS : 127.475 MHz PARIS INFO : 129.625 MHz ORLY APP : 123.875 MHz VILLA APP : 119.425 MHz VILLA TWR : 128.950 MHz

ORGANISME A CONTACTER
Avant et Pendant : Chef CA de Toussus-le-Noble Tél : 01 39 56 34 75

CONDITIONS DE PENETRATION

- sur autorisation de TOUSSUS TWR
- Réservee aux aéronefs au départ ou à destination de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, sauf autorisation particulière accordée par TOUSSUS TWR
  - Transpondeur mode 3/A obligatoire, sauf autorisation particulière selon conditions préalables fixées par l'organisme de TOUSSUS
  - Les minimums VMC de visibilité et de distance par rapport aux nuages sont ceux applicables en espace aérien de classe G

SERVICES RENDUS

- Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus par TOUSSUS TWR dans la circulation d'aérodrome
- Seuls les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par TOUSSUS TWR en dehors de la circulation d'aéro

COORDONNEES GEOGRAPHIQUES ET LIMITES VERTICALES

- 48°45'39"N - 001°59'19"E
- 48°45'42"N - 002°04'50"E
- 48°45'30"N - 002°07'02"E
- 48°45'53"N - 002°08'57"E
- 48°43'39"N - 002°09'37"E
- 48°40'53"N - 002°06'38"E
- 48°42'06"N - 001°59'30"E
- 48°45'39"N - 001°59'19"E

Limites verticales : SFC / 1500 FT AMSL

## 2. MODIFICATION DES PUBLICATIONS VFR (AVIONS / HELICOPTERES)

## 2.1. Conditions générales d'utilisation de l'AD.

- Aérodrome interdit à tout trafic de 2030 à 0400 (HIV + 1HR)
- Aérodrome réservé aux VFR basés de 0400 à 0500 (HIV + 1HR)
- En dehors des HOR du contrôle d'aérodrome, aérodrome réservé aux VFR et IFR basés en A/A selon consignes locales.
- AD interdit aux ACFT dont la masse maximale au décollage est supérieure à 12t.
- Activité IFR possible.
- Roulage interdit hors RWY et TWY.
- Compte tenu de l'environnement, dans la mesure du possible :
  - respecter les circuits publiés. Les hauteurs spécifiées doivent être strictement respectées.
  - à l'arrivée ou au départ, éviter le survol des agglomérations.
- Du 01 Avril au 30 Septembre, les week-ends et jours fériés de 1000 à 1200 (HIV + 1HR), l'entraînement en tour de piste est réservé aux aéronefs dits "silencieux" (aéronefs de nouvelle génération conçus d'origine à cet effet et aéronefs équipés d'un dispositif atténuateur de bruit). Cette limitation ne s'applique pas aux vols locaux.

## 2.2. Consignes particulières VFR avions et hélicoptères

- Point de compte-rendu :

Nom	Coordonnées	Localisation
S	48° 42' 35 "N - 002° 06' 37" E	Coteau Nord de la vallée de Chevreuse entre Gif-sur-Yvette et St-Rémy-les-Chevreuse.

- A l'arrivée et au départ, il est recommandé d'éviter le survol du VOR RBT en raison de la concentration de trafic à la verticale de ce moyen radio.
- A l'arrivée, pendant les HOR ATS :
  - les ACFT contactent directement TOUSSUS Sol une fois la piste dégagée,
  - Les hélicoptères contactent directement TOUSSUS Sol une fois l'atterrissage effectué sur la plateforme.
- En l'absence des services ATS.
  - ZRT inactive
  - AD réservé aux ACFT munis de radio.
  - A/A en FR uniquement sur 119.3MHz
  - Entraînements tour de piste avions réservés aux usagers basés avec instructeur à bord ou en formation initiale.
  - Entraînements tour de piste hélicoptères interdits.
  - Vols locaux de moins de vingt minutes interdits.
  - Maximum recommandé de 5 aéronefs dans le circuit de jour ou de 3 aéronefs dans le circuit de nuit.

## 2.3. Consignes particulières VFR avions

### 2.3.1 Circuit de piste

- Utilisation préférentielle de la base intérieure pour les tours de piste en raison des arrivées du point S.
- RWY 07R : tourner à droite après la ferme située 1000m après les pistes.
- RWY 07L : tourner en vent traversier extérieur afin de ne pas interférer avec les montées initiales de la piste 07R.
- DEP 07 et TDP 07/25 : les manœuvres de dépassement s'effectuent à l'extérieur du circuit.

### 2.3.2 Procédures départ

- DEP 07R/L

Monter dans le circuit de piste défini en 2.3.1 vers 1500FT AMSL (altitude à atteindre, dans la mesure du possible, avant le milieu de vent arrière).

En fin de vent arrière suivre RM 252°.

Immédiatement après les agglomérations de Rhodon et Chevreuse, virer à gauche et sortir de la ZRT au Sud de Dampierre-en-Yvelines pour éviter d'interférer avec les approches finales IFR et les longues finales VFR.

- DEP 25L

Monter dans l'axe vers 1500FT AMSL.

- DEP 25R

Monter dans l'axe vers 1500FT AMSL, éviter le survol de Magny-les-Hameaux par le Nord.

### 2.3.3 Procédures arrivée

- ARR 07/25 par S

Contacteur TOUSSUS au plus tard 3 minutes avant le point S.

Entrer dans la ZRT par le secteur Sud/Sud-ouest, se reporter obligatoirement au point S à 1300FT AMSL, puis intégrer la base extérieure, selon la RM 302° au QFU 07 ou la RM 045° au QFU 25.

Vitesse maximale recommandée 120kts sur le tronçon S⇒Base.

- ARR 07 directe

Une APP directe est possible sur proposition du contrôle ou demande du pilote.

Contacteur TOUSSUS au plus tard 3 minutes avant la ZRT.

La longue finale s'effectue, dans la mesure du possible, dans l'axe de piste pour éviter d'interférer avec des départs VFR.

### 2.3.4 VFR de nuit

- Effectuer un circuit adapté à 1500FT AMSL.
- Itinéraire RBT-TSU à 1600ft AMSL. Voir consignes générales AIP ENR 1.2.
- Au départ, maintenir la veille radio minimum 3min après RBT.
- A l'arrivée, contacter TOUSSUS au plus tard 3 min avant RBT.

### 2.3.5 Panne radio

- Avant la ZRT : ne pas entrer sauf si une autorisation a été obtenue.
- Après avoir obtenu l'autorisation de pénétration dans la ZRT, si la piste n'a pas été attribuée, se présenter pour la RWY 07R/25L selon la piste en service annoncée par l'ATIS

## 2.4. Consignes particulières VFR hélicoptères

### 2.4.1 Circuits de piste

- Tours de piste hélicoptères limités aux vols techniques.
- Après intégration à l'arrivée, suivre le circuit hélicoptères en maintenant le plus longtemps possible 1100FTAMSL.

### 2.4.2 Procédures départ

- DEP 07
  - DEP plateforme 07 et piste 07R : tourner à droite après la ferme située 1000m après les pistes.  
Monter dans le circuit départ hélicoptères vers 1500FT AMSL (altitude à atteindre, dans la mesure du possible, avant le milieu de vent arrière).  
Les manœuvres de dépassement s'effectuent à l'extérieur du circuit.  
En fin de vent arrière, suivre RM 252°.  
Immédiatement après les agglomérations de Rhodon et Chevreuse, virer à gauche et sortir de la ZRT au Sud de Dampierre-en-Yvelines pour éviter d'interférer avec les approches finales IFR et les longues finales VFR.
  - DEP piste 07L : tourner en vent traversier extérieur afin de ne pas interférer avec les montées initiales de la piste 07R, puis rejoindre le départ plateforme en vent arrière.
- DEP 25
  - DEP plateforme : au passage du travers de l'extrémité de piste, altération de route de 10° à gauche pour suivre la RM 242°. Monter vers 1500ft AMSL.
  - DEP piste 25L : Monter dans l'axe vers 1500FT AMSL.
  - DEP piste 25R : Monter dans l'axe vers 1500FT AMSL, éviter le survol de Magny-les-Hameaux par le Nord.
- DEP "Christ de Saclay"
  - DEP 25  
Après la limite Ouest de l'AD, virage à gauche pour rejoindre la RM 143° en montée pour atteindre dès que possible la hauteur de 1100ft AMSL en suivant le circuit hélicoptère.  
En cas de départ de la piste 25R, suivre le circuit avion.  
En fin de vent arrière, prendre RM 113° vers le point "Christ de Saclay" en maintenant 1100FT AMSL.
  - DEP 07  
Après l'envol, virage à droite après la ferme située 1000m après les pistes. Monter dans le circuit départ hélicoptères vers 1100FT AMSL.  
En cas de départ de la piste 07L, tourner en vent traversier extérieur.  
En fin de vent traversier suivre la RM 113° vers le point "Christ de Saclay" en maintenant 1100FT AMSL.

### 2.4.3 Procédures arrivée

- ARR 07/25 par S  
Contacter TOUSSUS au plus tard 3 minutes avant le point S.  
Entrer dans la ZRT par le secteur Sud/Sud-ouest, se reporter obligatoirement au point S à 1100FT AMSL, puis suivre la trajectoire de raccordement au circuit hélicoptères selon la RM 358° vers le point de report HOTEL, en tenant compte des aéronefs en vent arrière à 1200FT AMSL ou au départ 07 à 1500FTAMSL.  
  
La trajectoire définie entre le point HOTEL et l'AD doit permettre si le pilote suit scrupuleusement les RM indiquées de se maintenir à bonne distance des villages de TOUSSUS et CHATEAUFORT.
- ARR 07 directe  
Une APP directe est possible sur proposition du contrôle ou demande du pilote.  
Contacter TOUSSUS au plus tard 3 minutes avant la ZRT.

La longue finale s'effectue, dans la mesure du possible, dans l'axe de piste pour éviter d'interférer avec des départs VFR.

- ARR "Christ de Saclay" 07/25

Se présenter à la verticale du "Christ de Saclay" à 1100FT AMSL, puis suivre la trajectoire de raccordement au circuit hélicoptères selon la RM 293°.

#### **2.4.4 VFR de nuit**

- Pas d'aire de prise de contact balisée de nuit. Utiliser la piste en service.
- Eviter le survol des agglomérations et effectuer un circuit adapté à 1500FT AMSL.
- Au départ, procédures identiques à celles de jour.
- A l'arrivée, contacter TOUSSUS au plus tard 3 minutes avant la ZRT.

#### **2.4.5 Panne radio :**

- Avant la ZRT : ne pas entrer sauf si une autorisation a été obtenue.
- Après avoir obtenu l'autorisation de pénétration dans la ZRT, si la piste n'a pas été attribuée, se présenter pour la plateforme de jour ou pour la RWY 07R/25L de nuit, selon la piste en service annoncée par l'ATIS.

3.

### **MODIFICATION DES PUBLICATIONS IFR**

#### **3.1. Observations**

- Aéroport interdit à tout trafic de 2030 à 0400 (HIV + 1HR)
- Aéroport interdit au trafic IFR de 0400 à 0500 (HIV + 1HR)
- En dehors des HOR du contrôle d'aéroport, aéroport réservé aux VFR et IFR basés en A/A selon consignes locales.
- AD interdit aux ACFT dont la masse maximale au décollage est supérieure à 12t.
- Roulage interdit hors RWY et TWY.
- Consigne particulière de radiocommunication : à l'arrivée, pendant les HOR ATS, les ACFT contactent directement TOUSSUS Sol une fois la piste dégagée.

#### **3.2. MVL**

- Observations : Circuit AD RWY 07/25 à 1200FT AMSL.

#### **3.3. Départs initiaux 25R (1N-1R)**

- Départ initial RWY 25R

Après décollage, à droite RM 262° en montée vers le niveau initial. Ne pas tourner avant la DER.

Voir consignes DEPARTS AD2 LFPN TEXT 1/2.

Voir cartes et descriptifs AD2 LFPN SID RNAV 4 à 6.

Voir cartes et descriptifs AD2 LFPN SID CONV 3 et 4.

Vitesse : voir assignation de vitesse AD2 LFPN TEXT 1.

Pente : Pente ATS 5.5% MNM jusqu'au FL 150. Si impossibilité de maintenir la pente, prévenir l'organisme ATC à la mise en route.

- Vers OPALE – ATREX – NURMO (1R), PTV – MONOT – DORDI – RANUX – BUBLI – LATRA – OKASI – PILUL – DIKOL (1N-1R)  
Au croisement RDL 357° RBT, à gauche 341° RBT (RM 161°) vers RBT. A RBT (RBT – WP à survoler) suivre le SID.
- Vers OPALE – ATREX – NURMO (1N), AGOPA – ERIXU – EVX – LGL (1N – 1R)
- Interceptor et suivre RDL 088° HOL (RM268°). A HOL (HOL – WP à survoler) suivre le SID

ANNEXE A

**APPROCHE A VUE**  
Visual approach

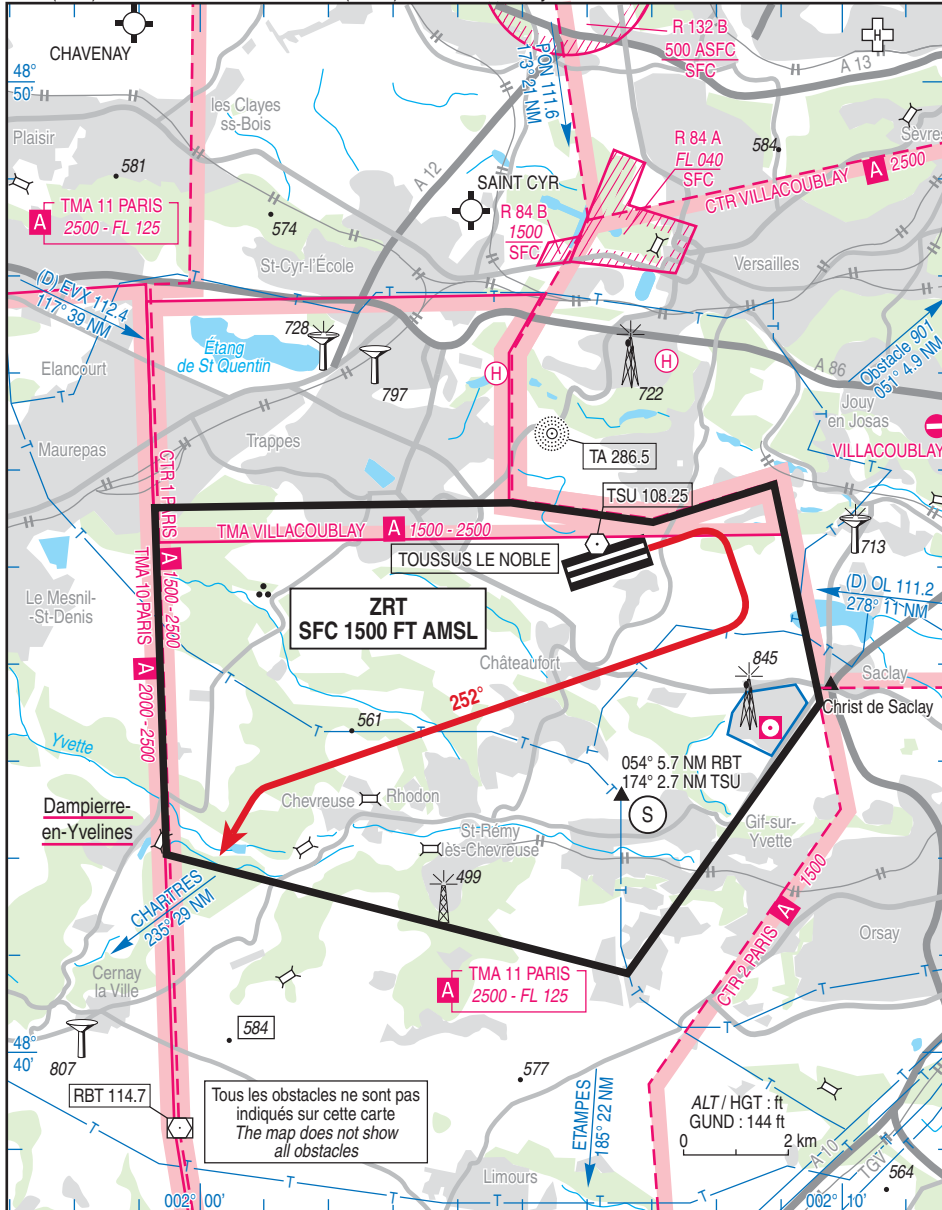
Ouvert à la CAP  
Public air traffic

**TOUSSUS LE NOBLE**  
AD2 LFPN APP 01

	<b>ALT AD : 538 (20 hPa)</b>	<b>LFPN</b>
	LAT : 48 44 59 N	VAR : 1°W (05)
	LONG : 002 06 40 E	

ATIS 127.475 01 39 56 54 70  
APP : NIL  
TWR : 119.3  
GND (SOL) : 121.850 Absence ATS A/A (119.3) FR seulement/only

VDF : 120.75  
ILS/DME : RWY 25R - TNO 110.15



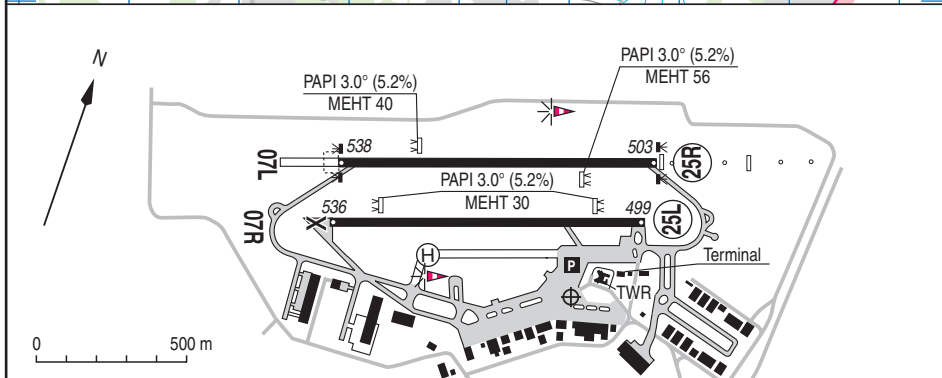
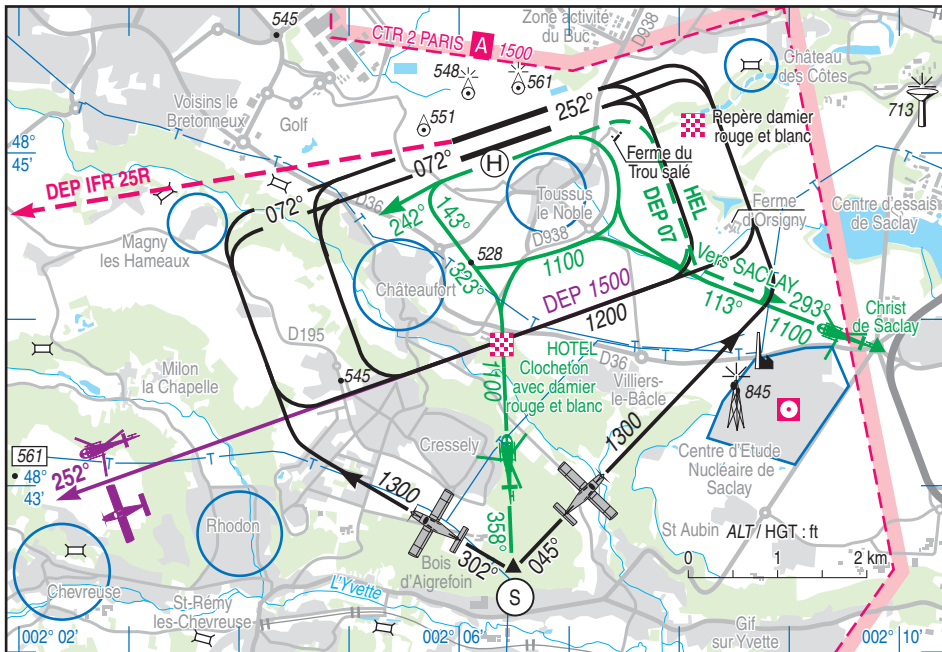
SERVICE DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE

© SIA

ANNEXE B

TOUSSUS LE NOBLE  
AD2 LFPN ATT 01

ATTERRISSAGE A VUE  
Visual landing



RWY	QFU	Dimensions Dimension	Nature Surface	Résistance Strength	TODA	ASDA	LDA
07 L	072	1100 x 30	Revêtue Paved	12 F/C/Y/U	1100	1100	1100
25 R	252				1150	1300	1100
07 R	072	1050 x 30	Revêtue Paved	12 F/C/Y/U	1050	1050	1050
25 L	252				1050	1050	1050

**Aides lumineuses :** Ligne APCH RWY 25 R : HI / BI  
RWY 25 R et 07 L : HI / BI  
RWY 25 L / 07 R : BI  
PCL 25 R / 07 L hors HOR ATS  
uniquement dans le créneau 0400-2030  
(HIV + 1 HR)

**Lighting aids :** APCH line 25 R : LIH / LIL  
RWY 25 R and 07 L : LIH / LIL  
RWY 25 L / 07 R : LIL  
PCL RWY 25 R / 07 L out of ATS HOR  
only in the 0400-2030 slot  
(WIN + 1 HR)



ANNEXE C

**APPROCHE A VUE**  
Visual approach

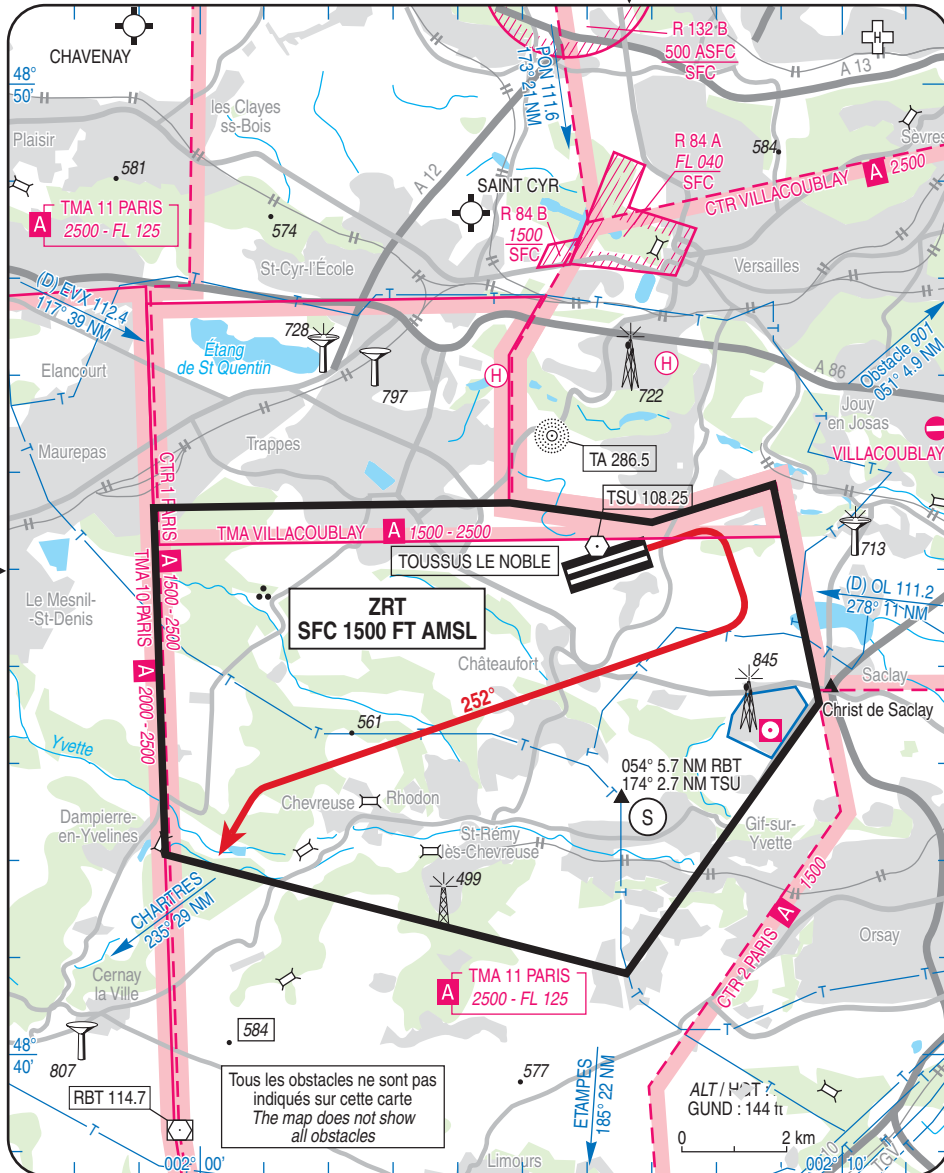
Ouverte à la CAP  
Public air traffic

**TOUSSUS LE NOBLE**  
Aérodrome/Aerodrome  
AD3 LFPN APP 01

 	<b>ALT AD : 538 (20 hPa)</b>	<b>LFPN</b>
	LAT : 48 44 59 N	VAR : 1° W (05)
	LONG : 002 06 40 E	

ATIS : 127.475 ☎ 01 39 56 54 70  
APP : NIL  
TWR : 119.3 - GND (SOL) : 121.850  
VDF : 120.750 - ILS/DME RWY 25R - TNO 110.150

EN SURFACE / ABOVE GROUND  
ZONE HABITEE HOSTILE / INHABITED HOSTILE AREA  
SOUS CATEGORIE HB / HB SUBCATEGORY



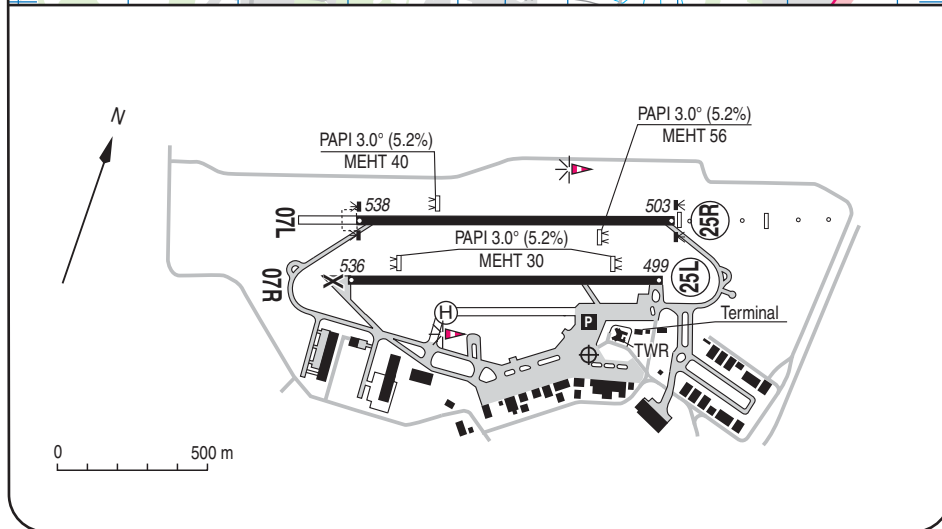
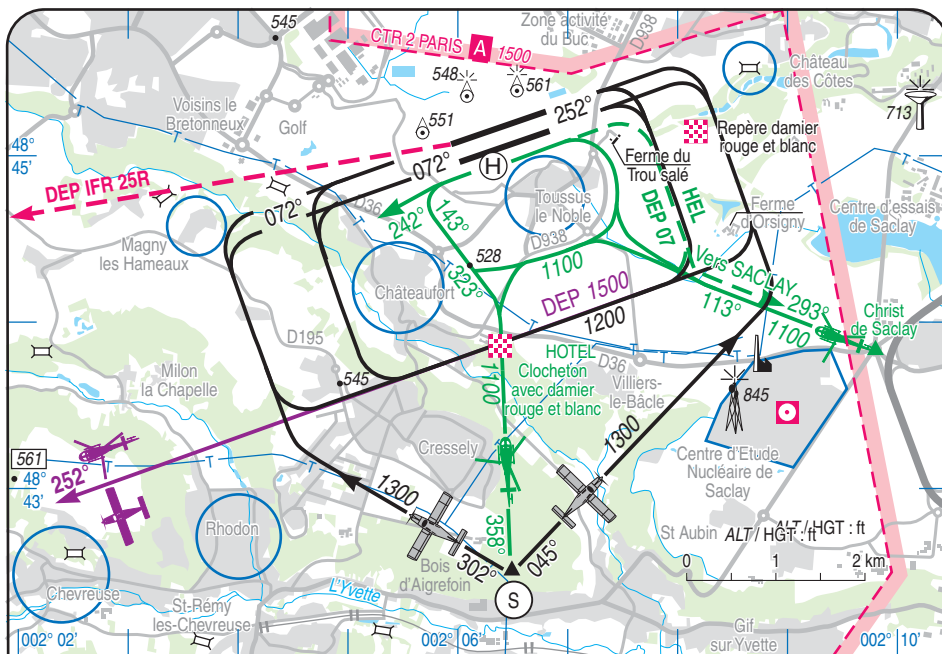
SERVICE DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE

© SIA

ANNEXE D

**TOUSSUS LE NOBLE**  
Aérodrome/Aerodrome  
AD3 LFPN ATT 01

**ATTERRISSAGE A VUE**  
Visual landing



**Aides lumineuses :** Ligne APCH RWY 25 R : HI / BI  
RWY 25 R et 07 L : HI / BI  
RWY 25 L / 07 R : BI  
PCL 25 R / 07 L hors HOR ATS  
uniquement dans le créneau 0400-2030  
(HIV + 1 HR)

**Lighting aids :** APCH line 25 R : LIH / LIL  
RWY 25 R and 07 L : LIH / LIL  
RWY 25 L / 07 R : LIL  
PCL RWY 25 R / 07 L out of ATS HOR  
only in slot 0400-2030  
(WIN + 1 HR)

ANNEXE E

AD2 LFPN INI 2

AIP  
FRANCE

**TOUSSUS LE NOBLE**  
Départs initiaux / Initial departures  
RWY 25 R (1N - 1R)

